



**S E B A N**  
ASSOCIÉS

**CATALOGUE DE  
FORMATIONS  
2019**

**LIVRE II  
LES FORMATIONS SUR MESURE**

# Une équipe de plus de 70 Avocats, dédiés aux Acteurs Publics et de l'Économie Sociale & Solidaire, pour vous former !

Le Cabinet d'Avocats Seban & Associés propose à ses clients des sessions de formation, soit au sein même de leurs locaux (en intra), soit au sein du Cabinet (en inter).\* Les formations proposées concernent tous les domaines du droit : public, privé et pénal. Les compétences des plus de 70 avocats du Cabinet, leur pratique du contentieux, de la consultation et de la négociation, associées à une constante activité de publication sur les questions soulevées par les lois, les jurisprudences récentes et doctrines nouvelles, vous assurent une formation de grande qualité. Les formations organisées au Cabinet se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et sont résolument tournées vers la pratique. Organisées en petits groupes, elles sont l'occasion de nouer le dialogue avec l'avocat intervenant et de partager des retours d'expérience.

\* Le cabinet est agréé comme organisme de formation enregistré sous le n° 117551367751.



Cabinet Seban & Associés  
Tél : 01.45.49.48.49 - Fax : 01.45.49.33.59  
282 boulevard Saint-Germain 75 007 Paris  
[www.seban-associés.avocat.fr](http://www.seban-associés.avocat.fr) - [formation@seban-associés.avocat.fr](mailto:formation@seban-associés.avocat.fr)



# Sommaire

I.	Action sociale .....	2
II.	Construction - Assurances .....	6
III.	Contrats publics .....	12
IV.	Droit des données .....	20
V.	Droit des sociétés .....	24
VI.	Droit social .....	28
VII.	Immobilier .....	32
VIII.	Énergie et Environnement .....	38
IX.	Intercommunalité .....	42
X.	Fonction publique .....	56
XI.	Logement Social .....	60
XII.	Pénal .....	64
XIII.	Propriété intellectuelle .....	70
XIV.	Transports .....	72
XV.	Urbanisme .....	74
XVI.	Vie des Acteurs Public .....	80

Pour participer à nos formations, contactez-nous à l'adresse  
[formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

Suivez l'actualité de nos conférences gratuites à venir  
sur nos réseaux sociaux :



# ACTION SOCIALE

1 - La sécurisation de la procédure de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux

2 - Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens : élaboration et négociation





# LA SÉCURISATION DE LA PROCÉDURE DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

## PUBLIC CONCERNÉ

- Services juridiques des départements, de l'État
- Services juridiques et direction des établissements sociaux et médico-sociaux
- Services de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Connaître le mécanisme contractuel du CPOM et les points de vigilance du contrat**

## PROGRAMME

I/ Connaître le régime juridique du CPOM

II/ Identifier les points de vigilance du CPOM

III/ Savoir contester un CPOM

# CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ÉLABORATION ET NÉGOCIATION

## PUBLIC CONCERNÉ

- Départements
- Services juridiques
- Agents tarificateurs

## OBJECTIF

**Donner les outils juridiques pour savoir justifier les budgets accordés aux établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la tarification sanitaire et sociale**

## PROGRAMME

4

I/ Connaître la procédure de tarification et sécuriser les abattements opérés par l'autorité de tarification (budget prévisionnel et compte de résultat)

II/ Connaître la jurisprudence de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale relative à la justification des abattements au budget prévisionnel, au compte administratif et pour les frais de siège

TARIFS : SUR DEVIS





# CONSTRUCTION - ASSURANCE

- 1 - Assurances constructions
- 2 - Habitat indigne
- 3 - La VEFA
- 4 - Responsabilité des acteurs de la construction



## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

TARIFS : SUR DEVIS

## ASSURANCES CONSTRUCTION

### OBJECTIF

**Distinguer les différents types d'assurance et connaître les conditions de mise en oeuvre**

### PROGRAMME

I/ Les assurances du maître d'ouvrage

- A. Le dommages-ouvrage
- B. La TRC
- C. La RC

II/ Les assurances des constructeurs

- A. L'assurance de responsabilité décennale
- B. Garanties obligatoires et facultatives

III/ La prescription

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

TARIFS : SUR DEVIS

## HABITAT INDIGNE

### OBJECTIF

**Sécuriser au mieux les procédures liées à l'habitat indigne**

### PROGRAMME

#### I/ Les procédures de péril

- A. La notion de péril
- B. La mise en oeuvre des procédures de péril
- C. Le péril imminent / le péril non imminent
- D. L'arrêté de péril
- E. Exécution de l'arrêté
- F. Recours
- G. Recouvrement

#### II/ L'insalubrité

- A. Notion d'insalubrité
- B. Mise en oeuvre de la procédure d'insalubrité
- C. Dossiers de création et réalisation
- D. Les modalités de financement



## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM et d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

TARIFS : SUR DEVIS

## LA VEFA

### OBJECTIF

**Aborder les principes et les différentes étapes de la VEFA**

### PROGRAMME

I/ Les critères choix

II/ Le contenu de la VEFA

III/ Le contrat préliminaire

IV/ Le contrat définitif

V/ Les obligations réciproques des parties

VI/ L'achèvement et la livraison

VII/ Les garanties

VIII/ Les vices apparents

IX/ Les désordres

X/ Particularismes de la VEFA pour les acteurs publics

## RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM et d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### OBJECTIF

**Aborder les grands principes de la responsabilité des constructeurs**

### PROGRAMME

I/ Les responsabilités légales des constructeurs

- A. Les textes
- B. Définition d'un constructeur
- C. La garantie de parfait achèvement
- D. La garantie décennale
- E. La garantie de bon fonctionnement

10

TARIFS : SUR DEVIS

II/ Les autres responsabilités

- A. Les principes
- B. Les dommages intermédiaires
- C. Les manquements aux obligations de conseil et d'information
- D. Le dol





# CONTRATS PUBLICS

- 1 - Les conflits d'intérêts dans la commande publique
- 2 - Se préparer à la dématérialisation et l'Open data dans la commande publique
- 3 - Le contentieux des contrats publics
- 4 - Le nouveau droit des délégations de service public
- 5 - Les marchés de partenariats
- 6 - Le droit de la propriété publique et l'ordonnance du 19 avril 2017
- 7 - Évolution des réseaux d'initiative publique : quels aménagements contractuels ?



## PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents)
- Bureaux d'études

TARIFS : SUR DEVIS

## LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

### OBJECTIF

- **Identifier les situations de conflits d'intérêts dans le cadre de la réforme de la commande publique**
- **Apprécier les risques d'une situation conflictuelle**
- **Maîtriser les outils de prévention**

### PROGRAMME

I/ Consécration de la réforme de la commande publique

II/ Critères d'identification d'un conflits d'intérêts

III/ Acteurs concernés par un conflit d'intérêts

IV/ Ensemble des mesures visant à prévenir et neutraliser un conflit d'intérêts et sanctions associées

V/ Les moyens de prévention

## SE PRÉPARER À LA DÉMATÉRIALISATION ET L'OPEN DATA DANS LA COMMANDE PULIQUE

### PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents)

### OBJECTIF

- Identifier les obligations et les enjeux en matière de dématérialisation et d'open data
- Préparer la transition des pratiques pour octobre 2018

### PROGRAMME

I/ Dématérialisation : les mesures applicables aux marchés publics et aux concessions

II/ Open data (publication des données essentielles) : les nouvelles règles de transparence des marchés publics et des concessions

III/ Focus sur le profil d'acheteur

IV/ Calendrier de mise en oeuvre et sanctions

TARIFS : SUR DEVIS

## LE CONTENTIEUX DES CONTRATS PUBLICS

### PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents)
- Bureaux d'études

### OBJECTIF

**Point sur l'actualité de la jurisprudence attachée aux référés précontractuels, à la décision Tarn et Garonne et aux décisions Béziers**

### PROGRAMME

I/ Contentieux attachés à la passation

- A. Référé (pré)contractuel
- B. Recours en contestation de la validité du contrat
- C. Référé suspension

II/ Contentieux de l'exécution

- A. Référé provision
- B. Référé mesures utiles
- C. Recours au fond,...

TARIFS : SUR DEVIS



# LE NOUVEAU DROIT DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

**TARIFS : SUR DEVIS**

## OBJECTIF

**Intégrer les nouvelles règles relatives aux concessions emportant délégation de service public après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 1er février 2016 afin de sécuriser leur mise en oeuvre avec des retours d'expériences pratiques.**

## PROGRAMME

I/ Définition et champ d'application

II/ Caractéristiques (durée, rémunération...)

III/ Règles et modalités de passation

IV/ Exécution (avenants, cession, contrôle)

## LES MARCHÉS DE PARTENARIAT

### PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Directeurs de projets

### OBJECTIF

**Aborder les grands caractères et modes de passation des marchés de partenariat et identifier pour quel type de projet le marché de partenariat peut-être adapté**

### PROGRAMME

I/ Définition depuis la réforme de l'ordonnance du 23 juillet 2015

II/ L'efficacité (portée de cette condition d'éligibilité)

III/ Le partage des risques

IV/ Le financement

TARIFS : SUR DEVIS

# LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET L'ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Gestionnaires de propriétés publiques

TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Aborder les incidences de la réforme attachée au droit de la propriété publique**

## PROGRAMME

I/ Le champ de l'obligation de publicité et de la mise en concurrence des Autorisations d'Occupations Temporaires (le principe de la mise en concurrence des AOT, les exceptions au principe)

18

II/ Les modalités de la mise en concurrence

III/ Les dispositifs techniques (le déclassement par anticipations, la promesse de vente avec désaffectation à venir)

# ÉVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

## OBJECTIF

**Assurer la préservation des intérêts de la collectivité lors de la modification des contrats portant sur des RIP au vu de leur nécessaire évolutivité technologique dans le cadre nouveau de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application**

## PROGRAMME

La présente formation vise les RIP déployés ou en cours de déploiement, quelle que soit leur génération technologique (1ère ou 2ème génération), qui font l'objet de contrats en cours. Elle nous conduira à aborder les questions suivantes :

I/ Quel cadre juridique applicable aux modifications à venir ?

A. Le droit des avenants aux contrats de concession (portant délégation de service public), cadre le plus largement retenu pour le déploiement et/ou l'exploitation des RIP

B. Le droit des avenants aux marchés publics (marchés de travaux et marchés de conception-réalisation-exploitation notamment)

II/ Quelles modifications contractuelles méritent d'être apportées ? Seront notamment abordés et illustrés les cas de modifications suivants :

A. La problématique RIP 1G / 2G

B. Le calendrier d'exécution

C. L'évolution du catalogue de services et de la grille tarifaire

D. La prise en compte des nouvelles technologies L'évolution du périmètre géographique et les questions de densification et d'extension

E. La cession du contrat par suite de l'évolution du co-contractant ou de la collectivité

F. L'évolution des flux financiers entre la collectivité et le co-contractant

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM et d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

## TARIFS : SUR DEVIS

# DROIT DES DONNÉES

1 - Sécuriser le traitement des données personnelles au sein de votre organisme

2 - Le RGPD et la gestion des données RH





## SÉCURISER LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES AU SEIN DE VOTRE ORGANISME

### OBJECTIF

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, entré en application le 25 mai 2018, a profondément bouleversé le droit de la protection des données personnelles en substituant aux formalités préalables une logique de responsabilité obligeant les organismes à être en mesure de démontrer à tout moment la pleine conformité de leurs activités de traitement de données personnelles. Dans le même temps, les sanctions applicables en cas de méconnaissance ont été considérablement augmentées. La loi CNIL 3 du 20 juin 2018 (suivie d'une ordonnance et de décrets d'application) est venue intégrer les nouveaux principes à la loi du 6 janvier 1978.

Si les grandes lignes de la réforme sont désormais connues, il reste, dans beaucoup d'organismes publics ou parapublics, à mener les démarches de mise en conformité de leurs activités de traitement à ce nouveau cadre.

Face à l'immensité de la tâche, comment mener ces démarches? Comment prioriser son action? Comment répondre aux nombreuses interpellations de ses administrés, usagers ou employés? Doit-on conclure des avenants à tous les contrats impliquant des données personnelles? Qu'est-ce qu'une étude d'impact sur la vie privée et quand doit-on la réaliser? Quel délégué à la protection des données? Comment arbitrer entre la recherche de la perfection juridique et les contraintes opérationnelles et financières? Dans quel délai réaliser ces démarches?

Cette formation vous aidera à répondre à toutes ces interrogations concrètes.

### PUBLIC CONCERNÉ

- Exposé de l'état du Droit
- Retour d'expérience
- Questions/Réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### TARIFS : SUR DEVIS

# SÉCURISER LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES AU SEIN DE VOTRE ORGANISME (SUITE)

## PROGRAMME

I/ Maîtriser les principes encadrant le droit des données personnelles, tels qu'issus notamment du RGPD et de la loi CNIL 3 du 20 juin 2018

II/ Savoir appréhender la logique d'accountability  
Comprendre les concepts de privacy by design et privacy by default

III/ Savoir répondre aux demandes des usagers/administrés/employés relatives au traitement de leurs données personnelles

IV/ Définir un déroulé type d'une mission de mise en conformité d'un organisme aux nouveaux principes applicables et établir un plan d'actions

V/ Savoir hiérarchiser les démarches à effectuer et prioriser son plan d'actions

VI/ Identifier et comprendre les enjeux de la mise en conformité des contrats

## PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- RRH

## TARIFS : SUR DEVIS

## LE RGPD ET LA GESTION DES DONNÉES RH

### OBJECTIF

**Connaître les enjeux du RGPD et savoir répondre aux obligations légales**

### PROGRAMME

I/ La législation applicable

- A. Le cadre légal
- B. Les sanctions

II/ La mise en œuvre pratique

- A. Le Responsable des données
- B. Le diagnostic

# DROIT DES SOCIÉTÉS

1 - Quel contrat choisir pour les commerces éphémères

2 - Fusions - acquisitions : stratégie juridique

3 - La négociation du pacte d'actionnaires dans les sociétés commerciales : recommandations et points de vigilance





## QUEL CONTRAT CHOISIR POUR LES COMMERCES ÉPHÉMÈRES ?

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur général des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Établissements publics fonciers

### OBJECTIF

**Appréhender les nouveaux modes d'exploitation commerciale (type pop-up stores)**

### PROGRAMME

25

I/ Les formalités préalables à la location d'un commerce éphémère

- A. Inscription au Registre du commerce et des sociétés, registre des métiers, auto-entrepreneurs ou la maison des artistes
- B. Les formalités administratives

II/ Les différents types de location

- A. Le bail dérogatoire, précaire ou de courte durée
- B. Le contrat de sous-location commerciale
- C. Le contrat de prestation de services

**TARIFS : SUR DEVIS**

# FUSIONS-ACQUISITIONS : STRATÉGIE JURIDIQUE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et conseils
- Particuliers

## OBJECTIF

- **Identifier les différentes formes de fusion-acquisition**
- **Maîtriser la procédure de fusion-acquisition**
- **Bien négocier les clauses nécessaires au processus de fusion-acquisition**

## PROGRAMME

### I/ La phase préparatoire

- A. Identification de la cible
- B. Définition du cadre juridique de l'opération
- C. Data-room
- D. Réunion des organes d'administration

### II/ La phase de réalisation

- A. Réunion des comités d'entreprises des sociétés intéressées
- B. Réunion des conseils d'administration des sociétés intéressées, appelés notamment à arrêter le projet de fusion
- C. Établissement du projet de fusion
- D. Signature du projet de fusion et publicité
- E. Intervention des commissaires à la fusion
- F. Information des actionnaires
- G. Réunion des assemblées générales des actionnaires des sociétés intéressées

### III/ La phase d'exécution

- A. Généralités
- B. Effets
- C. Illustration : lettre d'intention, accord de confidentialité, traité d'apport

## TARIFS : SUR DEVIS

# LA NÉGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Experts-comptables

## OBJECTIF

- **Identifier les atouts d'un pacte d'actionnaires**
- **Organiser les rapports entre associés en fonction des objectifs poursuivis**
- **Reconnaître les points de vigilance dans la rédaction**
- **Maîtriser la négociation**

## PROGRAMME

I/ La nature juridique du pacte d'actionnaires

- A. Définition
- B. Les caractères du pacte d'actionnaires
- C. Les sanctions de l'inobservation d'un

pacte d'actionnaires

- D. Débat : le pacte, une convention réglementée ?

II/ Les clauses du pacte d'actionnaires

- A. Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de la société
- B. Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de l'actionariat
- C. Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la concession d'actions
- D. Autres clauses

III/ Illustration : présentation d'un pacte d'actionnaires

TARIFS : SUR DEVIS

# DROIT SOCIAL

1 - Présentation des ordonnances du 22 septembre 2017 portant sur la réforme du droit du travail

2 - Choisir et prononcer une sanction

3 - Quel thème de négociation, quelle norme prime après les ordonnances ?



## PRÉSENTATION DES ORDONNANCES DU 22 SEPTEMBRE 2017 PORTANT SUR LA RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- Responsable des ressources humaines
- Directeurs juridiques
- Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toute personne en charge de la gestion du personnel

TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

**Faire le point sur les changements en matière de droit du travail résultant des ordonnances du 22 septembre 2017 et en apprécier les conséquences**

### PROGRAMME

I/ Le dialogue social

A. La nouvelle hiérarchie des normes

B. Les nouvelles règles de négociation collective

C. La nouvelle organisation du dialogue social : le

CSE

II/ Une rupture du contrat de travail plus sécurisée

III/ Les nouvelles formes et conditions de travail



## CHOISIR ET PRONONCER UNE SANCTION

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- Responsable des ressources humaines
- Directeurs juridiques
- Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toute personne en charge de la gestion du personnel

TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

**Objectiviser le choix de la sanction au regard des positions jurisprudentielles**

### PROGRAMME

- I/ Une faute, une sanction adaptée
  - A. Définition de la faute disciplinaire
  - B. Gradation dans le choix de la sanction
  - C. Influence du règlement intérieur
- II/ La décision de sanctionner
  - A. La preuve du fait fautif
  - B. La procédure disciplinaire
  - C. Les délais de prescription

## QUEL THÈME DE NÉGOCIATION, QUELLE NORME PRIME APRÈS LES ORDONNANCES ?

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- Responsable des ressources humaines
- Directeurs juridiques
- Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toute personne en charge de la gestion du personnel

TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

- **Identifier les obligations et les enjeux en matière de dématérialisation et d'open data**
- **Préparer la transition des pratiques pour octobre 2018**

### PROGRAMME

I/ Les nouveaux thèmes réservés à la négociation d'entreprise

31

II/ Le formalisme de la négociation d'entreprise

III/ Avec qui négocier ?

# ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

1 - Cessions de terrains pollués ; la prise en compte de la pollution dans l'acte de vente

2 - Réseaux de distribution publique d'électricité : raccordements, renforcements, déplacements de réseaux : qui doit quoi ?

3 - Contrôle des concessions électricité et gaz : pourquoi, comment et à quelle fin ?

4 - GEMAPI : la gestion des digues et des ouvrages de prévention des inondations par la collectivité compétente



## CESSIONS DE TERRAINS POLLUÉS : LA PRISE EN COMPTE DE LA POLLUTION DANS L'ACTE DE VENTE

### PUBLIC CONCERNÉ

- Aménageurs
- Exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE)
- Services juridiques et techniques

TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

**Connaître les points de vigilance dans la rédaction des clauses environnementales à l'occasion de cession de terrains pollués**

### PROGRAMME

I/ Présentation des principes applicables en cas de cession de sols pollués

A. Identification du débiteur de l'obligation administrative de dépollution au regard des différentes législations applicables (ICPE, sols pollués, déchets)

B. Détermination du degré de l'obligation de dépollution

II/ Application de ces principes dans la rédaction de la clause environnementale

A. Présentation des modalités de contractualisation de la prise en charge de la pollution

B. Identification des points de vigilance et des questions qu'il convient de se poser lors de la rédaction de la clause environnementale

# RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RACCORDEMENTS, RENFORCEMENTS, DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX : QUI DOIT QUOI ?

## PUBLIC CONCERNÉ

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

## TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

**Aider les différents pétitionnaires et maîtres d'ouvrage publics dans l'identification des coûts à supporter à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques consécutivement à des travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage**

### PROGRAMME

La présente formation s'inscrit dans le contexte de l'application de la réforme des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et des dispositions en cours des cahiers de charges des contrats de concession de distribution publique d'électricité.

Elle conduira à présenter :

34

I/ Les différentes situations dans lesquelles se trouvent les producteurs d'électricité, aménageurs, pétitionnaires, collectivités en charge de l'urbanisme à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques à l'occasion de travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage

II/ Les procédures de traitement de ces demandes

III/ Les coûts qui en résultent pour ces mêmes personnes, en fonction des différentes situations, éclairées de la doctrine et de la jurisprudence

IV/ Les contrôles et contestations possibles

# CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ : POURQUOI, COMMENT ET À QUELLE FIN ?

## PUBLIC CONCERNÉ

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Donner aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz des clés pour être acteurs de la gestion de ces activités de services publics locaux sous monopole légal et régies par nombre de dispositions européennes, légales et réglementaires**

## PROGRAMME

La présente formation vise les concessions de distribution publique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente et de concessions de distribution publique de gaz en zone de desserte historique. Il s'agira, s'agissant de ces concessions particulières qui concernent des services publics locaux sous monopole légal, d'identifier les contrôles qui méritent d'être réalisés par leur autorité concédante, à l'aube des renouvellements massifs de contrats de concession qui se profilent.

35

I/ Un contrôle : pourquoi et comment ?

- A. Le contrôle par le concédant : une compétence légale, contractuelle, et un devoir à l'égard des usagers
- B. Un contrôle annuel (CRAC) et des contrôles ponctuels
- C. Un contrôle qui ne doit pas s'immiscer dans la gestion du concessionnaire
- D. La question des ICS et des données

II/ Un contrôle : à quelle fin ?

- A. Connaître et suivre le patrimoine de la concession et ses évolutions techniques, comptables et patrimoniales
- B. Contrôler la bonne exécution par le concessionnaire de ses obligations
- C. Analyser le CRAC remis annuellement : pour en prendre acte ou en titrer des informations voire émettre des réserves
- D. Préparer une révision quinquennale de la concession, le renouvellement de la concession...

III/ Que faire en cas de difficulté rencontrée dans le contrôle



# GEMAPI : LA GESTION DES DIGUES ET DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Syndicats de communes et syndicats mixtes compétents en matière de grand cycle de l'eau
- Services juridiques et techniques des collectivités

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Connaître les dispositions applicables à la mise à disposition des digues et des ouvrages de prévention des inondations et les obligations qui en découlent après la définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques correspondants**

## PROGRAMME

I/ Mise à disposition des digues et ouvrages de prévention des inondations

- A. Présentation des règles de mise à disposition des digues
- B. Présentation des règles de mise à disposition des autres ouvrages de prévention
- C. Cas particulier de la gestion des digues et ouvrages pendant les périodes transitoires
- D. Rédaction d'une convention de mise à disposition

36

II/ Définition d'un système d'endiguement ou d'un aménagement hydraulique

- A. Définition d'un système d'endiguement
- B. Définition d'un aménagement hydraulique
- C. Présentation des règles à respecter pour garantir la finalité des systèmes et aménagements
- D. Procédure de demande d'autorisation des systèmes et aménagements



# FONCTION PUBLIQUE

- 1 - Le reclassement des agents publics territoriaux
- 2 - La rémunération du fonctionnaire malade
- 3 - Les collaborateurs de cabinet



## OBJECTIF

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics
- Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics
- Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable des ressources humaines
- Responsable des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

TARIFS : SUR DEVIS

## LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX

### PROGRAMME

I/ Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

- A. Connaître les bénéficiaires de l'obligation
- B. Démarches préalables à mettre en oeuvre
- C. Appréhender les limites de l'obligation

II/ Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

- A. Point de départ de la procédure
- B. Connaître le rôle des différents acteurs
- C. Savoir quel types de postes proposer
- D. Connaître les différents types de reclassement

III/ Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

39

IV/ Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte

- A. Position statutaire de l'agent dans l'attente de son reclassement
- B. Gérer l'échec de la procédure
- C. Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou de mise à la retraite pour invalidité

V/ Connaître le cadre juridique du reclassement d'un agent public dans l'intérêt du service

- A. Les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi
- B. L'extension des obligations de reclassement pour les agents contractuels
- C. Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en oeuvre une procédure de licenciement

VI/ Mise en situation : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable des ressources humaines
- Responsable des services

## TARIFS : SUR DEVIS

# LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MALADE

## OBJECTIF

- **Connaître les différents régimes applicables aux fonctionnaires malades : versement des primes, plein et demi-traitement, bénéfice d'indemnités journalières.**
- **Maîtriser les modalités d'articulation entre ces régimes à la fois dans les hypothèses d'imputabilité et de non imputabilité au service de l'affection**

## PROGRAMME

I/ Les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

- A. Le congé de maladie ordinaire
- B. Le congé de longue maladie
- C. Le congé de longue durée
- D. Le congé spécial de maladie ordinaire
- E. La disponibilité d'office pour raison de santé
- F. Le mi-temps thérapeutique

40

II/ L'épuisement entre les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

- A. L'épuisement des droits à congé successifs
- B. La récupération des droits à congé
- C. Les indemnités journalières
- D. Les modalités de régularisation rétroactive en cas d'imputabilité du service

III/ Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

## PUBLIC CONCERNÉ

- Chargé de ressources humaines d'administration publique
- Juriste d'administration publique
- Collaborateur de cabinet

TARIFS : SUR DEVIS

## LES COLLABORATEURS DE CABINET

### OBJECTIF

**Connaître le statut particulier des collaborateurs de cabinet de leur recrutement à leur licenciement en passant par l'exercice de leur fonction**

### PROGRAMME

I/ Le recrutement des collaborateurs de cabinet

- A. La procédure de recrutement
- B. Le recrutement des fonctionnaires titulaires
- C. Le recrutement des agents contractuels
- D. La rémunération

II/ Le régime du contrat des collaborateurs de cabinet

- A. L'application du droit commun des agents contractuels
- B. L'absence de carrière et de bénéfice des positions statutaires
- C. La maladie et les prestations sociales complémentaires
- D. Les congés annuels et autres congés spéciaux
- E. La discipline

III/ La fin du contrat des collaborateurs de cabinet

- A. La fin du contrat en cours de mandat
- B. La fin de mandat : fin automatique des fonctions
- C. Les conséquences du non-renouvellement
- D. Les conséquences d'une annulation contentieuse



**IMMOBILIER**



- 1 - Atelier pratique : la rédaction des clauses d'un bail commercial
- 2 - Bail commercial : décrypter le contentieux
- 3 - Troubles de jouissance et troubles du voisinage
- 4 - Le contentieux des charges locatives dans le logement social
- 5 - L'occupation illicite des bâtiments et terrains nus : comment agir ?
- 6 - L'impact de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière
- 7 - Les impacts des lois Pinel et Macron et la réforme du droit des contrats sur les cessions de fonds de commerce et le droit au bail
- 8 - Etude pratique de la promesse unilatérale et la promesse synallagantique : comment choisir ?
- 9 - La mise à disposition de biens immobiliers pour une courte durée
- 10 - Le droit de préemption communale sur le fonds de commerce : gestion locative
- 11 - Étude pratique des baux de longue durée : le bail emphytéotique et le bail à construction

## ATELIER PRATIQUE - LA RÉDACTION DES CLAUSES D'UN BAIL COMMERCIAL

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur général des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Établissements publics fonciers

### TARIFS : SUR DEVIS

### OBJECTIF

- Appréhender la rédaction d'un contrat de bail commercial type
- Mise à jour avec les différentes réglementations en vigueur

### PROGRAMME

I/ Désignation des lieux

II/ Destination des lieux

III/ Durée

IV/ Congé - Demande de renouvellement

V/ État des lieux

VI/ Travaux

VII/ Cession - Sous-location et location gérance

VIII/ Charges

IX/ Loyer

X/ Droits d'entrée

XI/ Dispositions financières du bail

XII/ Dépôt de garantie

XIII/ Clause résolutoire

XIV/ Clause de non concurrence - Exclusivité

XV/ Droit de préférence

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur général des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Établissements publics fonciers

## TARIFS : SUR DEVIS

# BAIL COMMERCIAL - DÉCRYPTER LE CONTENTIEUX

## OBJECTIF

- **Maîtriser la procédure spécifique applicable aux contentieux des loyers commerciaux**
- **Connaître l'incidence d'une procédure sur le sort d'un bail commercial**
- **Maîtriser la stratégie des délais spécifiques aux baux commerciaux**

## PROGRAMME

### I/ Cerner le contentieux spécifique aux loyers commerciaux

A. L'analyse des clauses - loyers et charges

B. Les solutions amiables

C. Les mesures conservatoires

D. La compétence du juge des loyers commerciaux

45

et le rôle de la commission départementale de conciliation

E. Les litiges portant sur les loyers d'un bail révisé ou renouvelé

F. Le déroulement de la procédure

G. La procédure sur mémoire, renouvellement du bail, droit d'option en cas de non-renouvellement

H. Les conséquences de la procédure

### II/ Analyser l'ouverture des procédures collectives

A. La procédure

B. Les délais

C. La poursuite ou la résiliation du bail

D. Les incidences de la nouvelle réglementation

E. La déspécialisation partielle en cas de liquidation judiciaire

### III/ Apprécier les règles liées à la procédure

- Les délais et leur prescription : point de départ et réputation non-écrite

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

TARIFS : SUR DEVIS

## TROUBLES DE JOUISSANCE ET TROUBLES DU VOISINAGE

### OBJECTIF

- **Identifier les différents troubles de jouissance**
- **Appréhender le déroulement de la procédure**
- **Développer une stratégie proactive de défense**

### PROGRAMME

I/ La nature juridique du trouble de jouissance

- A. Définition
- B. Les caractères du trouble
- C. La nécessité d'un dommage
- D. La notion de voisinage

II/ Les acteurs

- A. Le demandeur
- B. Le défendeur

III/ La procédure

- A. Qui peut engager l'action ?
- B. Devant quelle juridiction ?
- C. Comment se déroule la procédure ?
- D. Récapitulatif

## LE CONTENTIEUX DES CHARGES LOCATIVES DANS LE LOGEMENT SOCIAL

### PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et responsables juridiques d'organismes HLM et de SEM de logements

**TARIFS : SUR DEVIS**

### OBJECTIF

- **Connaître la réglementation applicable et la jurisprudence rendue en la matière**
- **Prévenir les litiges de charges locatives**
- **Adopter la réaction adéquate en cas de litige avec un ou plusieurs locataires**

### PROGRAMME

#### I/ Prévention des contentieux

- A. Régime juridique
- B. Détermination des charges
- C. Justification des charges
- D. Accords collectifs de location

#### II/ Règlement des contentieux

- A. Focus sur la prescription
- B. Règlement amiable
- C. Règlement judiciaire



# L'OCCUPATION ILLICITE DES BÂTIMENTS ET TERRAINS NUS : COMMENT AGIR ?

## PUBLIC CONCERNÉ

- Collectivités territoriales
- Établissements publics

## OBJECTIF

**Connaître les différentes procédures permettant l'expulsion d'occupants sans droit ni titre et les étapes à respecter pour obtenir ces expulsions**

## PROGRAMME

### I/ Mesures préalables

- A. Requête afin de constat
- B. Constat d'huissier : détermination des conditions d'occupation et de l'identité des occupants

### II/ L'occupation illicite des bâtiments à usage d'habitation

- A. Procédure avec intervention du juge
- B. Compétence d'attribution
- C. Compétence territoriale
- D. Procédure : référé
- E. En cas d'urgence caractérisée
- F. Les demandes de suppression de délais
- G. Procédure sans intervention du juge
- H. La procédure de flagrance
- I. Demande au Préfet de l'évacuation forcée d'occupant sans droit ni titre

48

## TARIFS : SUR DEVIS

### III/ L'occupation illicite des terrains nus et bâtiments à usages autres que d'habitation

- A. Procédure avec intervention du juge
- B. Compétence d'attribution
- C. Procédure : référé
- D. Procédure sans intervention du juge
- E. Procédure administrative issue de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 n° 2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

# L'IMPACT DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LA VENTE IMMOBILIÈRE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Collectivités territoriales
- Établissements publics fonciers
- SEM / ESH / OPH

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Connaître les conséquences pratiques de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière**

## PROGRAMME

I/ Négociation : devoir d'information et obligation de bonne foi renforcées

A. Le principe de liberté contractuelle

- Principe de liberté
- Exigence de bonne foi

B. Le devoir d'information renforcée

- Obligation d'information précontractuelle
- L'erreur résultant d'un dol

C. Responsabilité extracontractuelle en cas de faute

- Faute commise lors de la négociation
- Étendue du préjudice réparable

49

II/ Validité et sanction du contrat : consécration de la notion de «contenu du contrat»

A. Les conditions de validité du contrat

- La notion de «contenu du contrat»
- Un contenu licite et certain

B. Les sanctions en cas de violation du contrat

- Nullité relative ou absolue
- L'action interrogatoire

III/ Effets et exécution du contrat

A. Effet translatif de propriété dans les contrats de vente

- Effets translatif : effet légal de la vente
- Opposabilité du transfert de propriété

B. La consécration de la théorie de l'imprévision

- Imprévision : changement de circonstances
- Pouvoir de révision du juge

# LES IMPACTS DES LOIS PINEL ET MACRON ET LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET LE DROIT AU BAIL

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Établissements publics fonciers

## OBJECTIF

- **Maîtriser les nouvelles réglementation en vigueur**
- **Appréhender la phase précontractuelle**

## PROGRAMME

### I/ Les négociation

- A. La bonne foi dans les négociations
- B. L'obligation précontractuelle d'information
- C. L'utilisation d'une information confidentielle

### II/ Le pacte de préférence et la promesse unilatérale

- A. Le pacte de préférence
- B. La promesse unilatérale de vente

50

### III/ La promesse synallagmatique de cession du droit au bail

### IV / Les règles spécifiques à la validité de la cession des clauses relatives à la cession

- A. La contre-lettre
- B. La loi Pinel et la transmission du bail dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine
- C. Les contrats d'adhésion et les clauses relatives à la cession
- D. La cession de contrat

TARIFS : SUR DEVIS

# ÉTUDE PRATIQUE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE ET LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE : COMMENT CHOISIR ?

## OBJECTIF

**Appréhender et maîtriser les mécanismes des promesses de vente**

## PROGRAMME

I/ La négociation contractuelle

- A. Caractéristiques et régime juridique des pourparlers
- B. Effets et risques juridiques encourus

II/ La promesse unilatérale

- A. Les types des promesses unilatérales : achat et vente
- B. Objectifs poursuivis
- C. Règles de formation
- D. Clauses contractuelles essentielles et mécanisme de

la levée d'option

- E. Défaut de levée, rétractation
- F. Effets de la promesse unilatérale
- G. Contentieux de la promesse unilatérale
- H. Avantages / Inconvénients de la promesse unilatérale
- I. Étude pratique d'une promesse unilatérale

51

La promesse synallagmatique

- A. Différence entre promesse unilatérale, promesse synallagmatique et vente conditionnelle
- B. Objectifs poursuivis
- C. Conditions de formation et liberté contractuelle
- D. Clauses contractuelles essentielles, terme et conditions suspensives
- E. Effets de la promesse synallagmatique
- F. Contentieux de la promesse synallagmatique, exécution et résolution
- G. Ce qu'il faut négocier
- H. Étude pratique d'une promesse synallagmatique

## PUBLIC CONCERNÉ

- Opérateurs et propriétaires fonciers

**TARIFS : SUR DEVIS**

# LA MISE À DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS POUR UNE COURTE DURÉE

## OBJECTIF

**Identifier et maîtriser les mécanismes de mise à disposition de courte durée de biens fonciers**

## PUBLIC CONCERNÉ

- Opérateurs et propriétaires fonciers

## PROGRAMME

- I/ La convention d'occupation précaire
  - A. Objectifs de la convention
  - B. Régime, durée et modalités d'occupation
  - C. Forme et rédaction de clauses
  - D. Disparition et contentieux de la convention
  - E. Responsabilité des parties
  
- II/ La convention d'occupation / Le bail intercalaire
  - A. Définition du domaine intercalaire
  - B. Situations de mise en oeuvre
  - C. Régime, durée et obligations des parties
  - D. Disparition et contentieux de la convention
  - E. Responsabilité des parties
  
- III/ Le bail civil
  - A. Intérêt du bail civil
  - B. Forme et régime du bail civil
  - C. Clauses essentielles
  - D. Exécution, disparition et contentieux du bail civil
  - E. Responsabilité des parties
  
- IV / Le prêt à usage (ou commodat)
  - A. Objet, formation et spécificité du prêt à usage
  - B. Nature et consistance du droit de se servir de la chose
  - C. Caractères du droit de se servir de la chose
  - D. Responsabilité des parties
  
- V/ La constitution d'usufruit
  - A. Définition de la constitution d'usufruit
  - B. Régime, effets et durée
  - C. Nature et cessibilité des droits et obligations des parties

**TARIFS : SUR DEVIS**

# LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE : GESTION LOCATIVE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

- Identifier le processus de préemption
- Maîtriser la procédure de préemption
- Préparer la décision de préemption au regard de l'intérêt de l'opération

## PROGRAMME

I/ La gestion locative

A. La cession

B. L'exploitation du fonds pendant la période transitoire

II/ La rétrocession du fonds ou du bail commercial

A. La rétrocession du fonds, du bail : une acquisition pour revendre

B. La rétrocession du bien préempté

C. Le cas particulier de la rétrocession d'un bail commercial

D. L'absence de rétrocession dans le délai de deux ou trois ans

E. L'application du statut des baux commerciaux pendant le délai de rétrocession

# ÉTUDE PRATIQUE DES BAUX DE LONGUE DURÉE : LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LE BAIL À CONSTRUCTION

## PUBLIC CONCERNÉ

- Opérateurs et propriétaires fonciers

## OBJECTIF

**Appréhender et maîtriser les mécanismes de valorisation du foncier par le contrat de bail**

## PROGRAMME

I/ La valorisation du foncier à travers l'occupation de longue durée

- A. Objectifs et intérêts des bailleurs et preneurs
- B. Différences essentielles entre bail emphytéotique et bail à construction

II/ Le bail emphytéotique

- A. Définition et objet du bail emphytéotique
- B. Régime juridique et durée du bail
- C. Droits et obligations essentielles des parties
- D. Disparition et contentieux du bail

54

**Avantages / Inconvénients :** Ce qu'il faut négocier  
Étude pratique d'un bail emphytéotique

III/ Le bail à construction

- A. Définition et objet du bail à construction
- B. Forme, éléments essentiels, destinations envisageables des biens construits
- C. L'obligation de construire, l'obligation de payer et l'obligation d'entretenir
- D. Les droits du preneur : droit de propriété, droit d'exploitation, droit de cession
- E. Fiscalité applicable
- F. Disparition et contentieux du bail

**Avantages / Inconvénients :** Ce qu'il faut négocier  
Étude pratique d'un bail à construction

TARIFS : SUR DEVIS





# INTERCOMMUNALITÉ

- 1 - Maîtriser les différents outils de la mutualisation à la disposition des EPCI à fiscalité propre
- 2 - Connaître le fonctionnement institutionnel d'un syndicat mixte ouvert à travers l'élaboration de son règlement intérieur



# MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS DE LA MUTUALISATION À LA DISPOSITION DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

## PUBLIC CONCERNÉ

- EPCI à fiscalité propre
- Communes

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Disposer d'une connaissance des différents outils de mutualisation pour un recours pertinent à ces modes de coopération**

## PROGRAMME

I/ Présentation des différents concepts recouverts par le terme «mutualisation»

A. Mise à disposition de services communs, services unifiés, mise en commun de biens, gestion de services et équipements : quels outils pour quelles fonctions ?

B. Les modalités procédurales de mise en oeuvre des différents outils

II/ Élaborer une convention de mutualisation

A. Quel objet lui donner

B. Les clauses financières

C. Les questions de responsabilité

D. La dimension RH

## PUBLIC CONCERNÉ

- Services juridiques des syndicats mixtes ouverts et de leurs adhérents (collectivités, EPCI)

TARIFS : SUR DEVIS

# CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT À TRAVERS L'ÉLABORATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## OBJECTIF

**Connaître les libertés et limites offertes en matière de fonctionnement des instances d'un syndicat mixte ouvert**

## PROGRAMME

I/ Connaître les règles de fonctionnement des organes délibérants d'un syndicat mixte ouvert

A. Présentation des différentes institutions : comité syndical, Bureau et Président notamment

B. Identification des contraintes légales pour le fonctionnement des institutions

II/ Élaboration d'un règlement intérieur adapté au syndicat

A. Identification des principes applicables et des jurisprudences récentes

B. Recherche des dispositions pertinentes selon le syndicat mixte en cause





Account Report  
Q1 2023

**CREATIVE**  
The creative process is a journey of exploration and discovery. It involves brainstorming ideas, testing concepts, and refining the final output. This report details the creative strategy for the upcoming campaign, focusing on innovative storytelling and visual design.



**EMPOWERED TOGETHER**

Our success is a result of the collective effort and dedication of every team member. We are committed to fostering a culture of collaboration, innovation, and continuous learning. Together, we can achieve our shared goals and drive the company forward.

Our mission is to provide exceptional customer service and innovative solutions. We are dedicated to meeting the needs of our clients and exceeding their expectations. Our team is the backbone of our success, and we are proud to work with such talented individuals.

**Team Content**

The team is composed of highly skilled professionals with diverse backgrounds and expertise. We are committed to providing a supportive and inclusive work environment where everyone can thrive. Our team is the driving force behind our success.

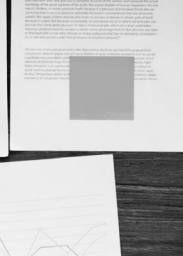


**Explore**

Our products are designed to meet the needs of our customers and provide a seamless user experience. We are committed to innovation and continuous improvement. Explore our latest offerings and discover the benefits of our solutions.

**MARKETING**

Our marketing strategy is focused on reaching our target audience and driving brand awareness. We utilize a mix of digital and traditional marketing channels to maximize our reach and engagement. Our marketing efforts are designed to support our overall business goals.



**MARKETING**

Our marketing strategy is focused on reaching our target audience and driving brand awareness. We utilize a mix of digital and traditional marketing channels to maximize our reach and engagement. Our marketing efforts are designed to support our overall business goals.



# LOGEMENT SOCIAL

- 1 - Coopérer entre bailleurs sociaux
- 2 - Regroupement inter-bailleurs



## PUBLIC CONCERNÉ

- Bailleurs sociaux
- Collectivités et établissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat
- Actionnaires des bailleurs sociaux privés

TARIFS : SUR DEVIS

## COOPÉRER ENTRE BAILLEURS SOCIAUX

### OBJECTIF

**Appréhender les modalités juridiques de coopération entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) et notamment leur filiale**

### PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de coopération structurels et conventionnels entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) :

I/ Mutualisation des moyens humains et matériels (GIE, groupement d'employeurs)

61

II/ Coopération public-public

III/ Mise en oeuvre des différentes formes de coopération



## PUBLIC CONCERNÉ

- Opérateurs et propriétaires fonciers

TARIFS : SUR DEVIS

## REGROUPEMENT INTER - BAILLEURS

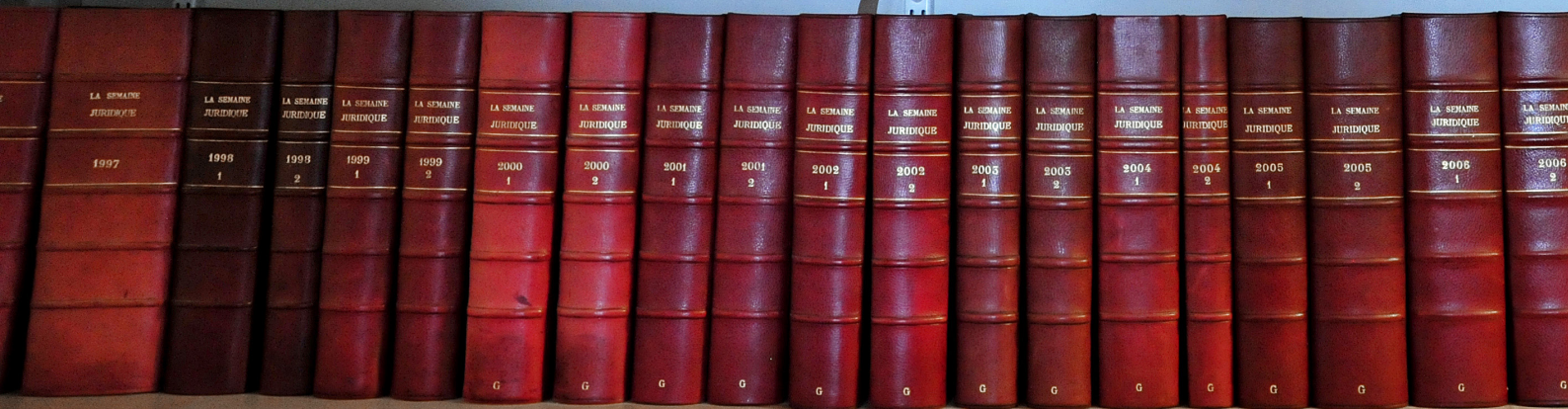
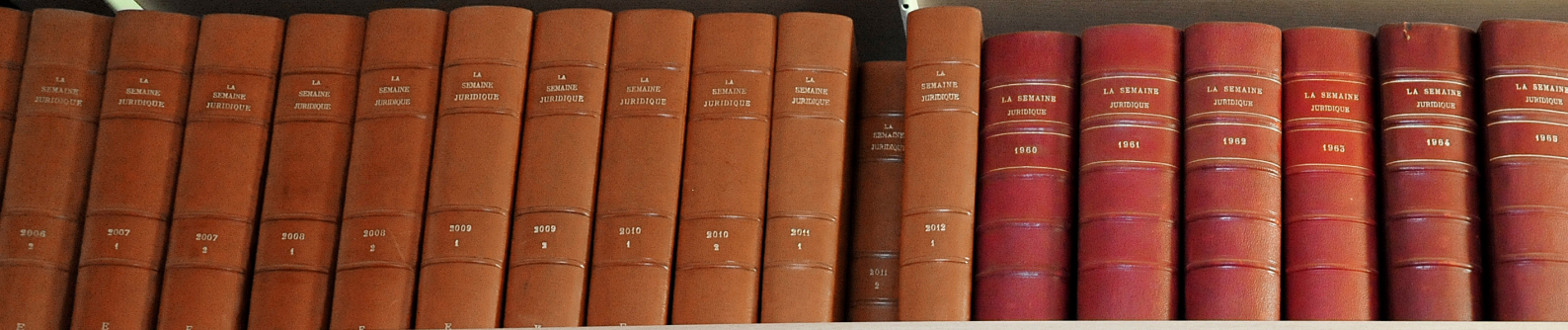
### OBJECTIF

**Appréhender les modalités juridiques de rapprochements structurels possibles entre organismes d'habitations à loyer modéré, SEM Agréées logement social et leurs filiales**

### PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de rapprochement des organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social







# PÉNAL

- 1 - La procédure de contrôle jurisprudentielle des hospitalisations sous contraintes
- 2 - Auditions de police, réquisitions, perquisitions : guide pratique
- 3 - Prévention des conflits d'intérêts et des atteintes à la probité au sein des collectivités : le risque pénal
- 4 - Faire face à la diffamation et aux injures publiques
- 5 La protection civile et pénale des mineurs placés



# LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE JURISPRUDENTIELLE DES HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTES

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Responsables juridiques

## OBJECTIF

**Connaître la procédure de contrôle du JLP et la Jurisprudence actuelle afin de limiter les contentieux en la matière**

## PROGRAMME

I/ Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de la saisine dite «classique»

- A. Le cadre de la saisine du JLD
- B. Les personnes pouvant saisir le JLD
- C. La saisine d'office

II/ Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de son contrôle de plein droit sur la mesure d'hospitalisation complète

- A. La saisine par le directeur d'établissement ou le préfet
- B. L'obligation d'avis conjoints de deux psychiatres
- C. Les obligations procédurales
- D. La décision de mainlevée ou de validation

III/ Focus sur l'actualité jurisprudentielle

TARIFS : SUR DEVIS

# AUDITIONS DE POLICE, RÉQUISITIONS, PERQUISITIONS : GUIDE PRATIQUE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Responsables juridiques
- Élus

## TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

**Faire face à la perquisition des locaux d'une personne publique et à une convocation par les services de police**

## PROGRAMME

- I/ Le cadre procédural des perquisitions et auditions de police
  - A. Les enquêtes de police (flagrance et préliminaire) et l'instruction
  - B. Les sujets de la procédure pénale
  - C. Les acteurs de la procédure pénale
- II/ L'audition de police
  - A. L'audition du témoin
  - B. L'audition libre du mis en cause
  - C. La garde à vue
  - D. Le rôle et les missions de l'avocat
- III/ Les perquisitions
  - A. Distinction avec la réquisition judiciaire
  - B. Les typologies de perquisitions et leur issue (saisies)
  - C. Les conditions de forme de la perquisition
  - D. Les pouvoirs des services de police / Les droits du perquisitionné
  - E. Le rôle et les missions de l'avocat

# PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Responsables juridiques
- Élus

## OBJECTIF

**Connaître, anticiper et prévenir les principales infractions pénales liées à la gestion d'une collectivité locale**

## PROGRAMME

I/ Responsabilité pénale des personnes physiques et / ou de la Collectivité

A. Personnes physiques : conditions d'engagement et personnalisation de la peine

B. Personnes morales de droit public

67

II/ Les infractions aux règles de la commande publique

- Le délit d'octroi d'avantages injustifiés

III/ Les infractions sanctionnant les manquements au devoir de probité

A. Corruption et trafic d'influence passif

B. Le délit d'abus de confiance

C. Le délit de détournement de biens publics

D. Le délit de concussion

E. Les délits de faux et usage de faux

TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

- Réagir efficacement à des publications diffamatoires et injurieuses
- Se prémunir du risque pénal au titre de ses propres publications

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Avocats
- Responsables juridiques

## TARIFS : SUR DEVIS

# FAIRE FACE À LA DIFFAMATION ET AUX INJURES PUBLIQUES

## PROGRAMME

- I/ Le champ d'application de la diffamation et de l'injure
  - A. Définition et composantes des infractions
  - B. La qualité des personnes visées
  - C. Les diffamations et injures particulières (mobiles raciaux, etc.)
  - D. La publicité des propos
  - E. Distinction avec les autres infractions proches
- II/ Les mesures alternatives aux poursuites judiciaires
  - A. Droit de réponse
  - B. Droit de rectification
- III/ La mise en oeuvre d'une procédure (voie pénale ou voie civile) 68
  - A. Le délai de prescription
  - B. Les règles de forme
  - C. Le référé-diffamation
- IV/ Modalités d'engagement de la responsabilité pénale et civile
  - A. Les règles d'imputabilité des infractions de presse
  - B. La complicité
- V/ Les moyens de défense
  - A. La vérité des faits diffamatoires (domaine - mise en oeuvre)
  - B. La bonne foi - polémique politique, syndicale - satire humoristique
  - C. L'article 10 de la Convention européenne (base factuelle / débat d'intérêt général)



# LA PROTECTION CIVILE ET PÉNALE DES MINEURS PLACÉS

## OBJECTIF

**Maîtriser les aspects pratiques des différentes procédures de protection civile et pénale des mineurs**

## PROGRAMME

I/ La protection pénale des mineurs

A. La procédure de désignation d'un administrateur *ad hoc*

B. Les mission de l'administrateurs *ad hoc* : mission juridique et accompagnement

C. La fin de la mission de l'administrateur *ad hoc*

II/ La protection civile des mineurs

A. La procédure de délégation de l'autorité parentale

B. Étude pratique d'une requête

C. La procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental

D. Étude pratique d'une requête

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Établissements publics fonciers

**TARIFS : SUR DEVIS**

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1 - Droit moral de l'architecte et rénovation immobilière

2 - La commande d'oeuvres artistiques et les questions de leur maintenance



## OBJECTIF

Exposé des principes et exemples jurisprudentiels

## PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes

TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

- Faire le point sur toutes les questions des commandes d'oeuvre
- Examiner les clauses d'un contrat de commande
- Les précautions à prendre

## PUBLIC CONCERNÉ

- Collectivités
- établissements publics commanditaires d'oeuvres

TARIFS : SUR DEVIS

## DROIT MORAL DE L'ARCHITECTE ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

### PROGRAMME

Exposé des sources de conflit entre la protection des divers droits de propriété : propriété intellectuelle et propriété immobilière ou foncière

## LA COMMANDE D'OEUVRES ARTISTIQUES ET LES QUESTIONS DE LEUR MAINTENANCE

71

### PROGRAMME

I/ Etude des effets de la protection du droit moral des auteurs et des créateurs sur leur oeuvre

A. Définition : respect de l'intégrité de l'oeuvre et du droit à la paternité de l'oeuvre

B. Le droit moral face aux modifications, transformations ou dégradations d'une oeuvre

II/ Le contrat de commande artistique

A. La cession des droits

B. L'entretien et la maintenance des oeuvres après leur installation

C. Questions sur les droits et obligations des acquéreurs d'oeuvres et des cessionnaires des droits d'auteur

# TRANSPORTS

1 - La libéralisation des transports par autocars :  
quelle protection pour les lignes conventionnées dans  
la jurisprudence du Conseil d'Etat



## OBJECTIF

- Connaître la grille d'interprétation de l'ARAFER figurant au sein de ses lignes directrices
- Connaître la méthode d'analyse économique et juridique de l'ARAFER sur les projets de limitation ou d'interdiction
- Comprendre la nature et l'étendue du contrôle effectué par le CE sur les avis de l'ARAFER
- Connaître l'interprétation du CE sur l'atteinte substantielle de l'équilibre économique d'une ligne conventionnée
- Mieux appréhender les chances de succès d'une limitation ou interdiction d'un service libéralisé

## PUBLIC CONCERNÉ

- Services juridiques et service transports régions
- Elus régionaux en charge de la politique de transport

## TARIFS : SUR DEVIS

# LA LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS : QUELLE PROTECTION POUR LES LIGNES CONVENTIONNÉES DANS LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

## PROGRAMME

La libéralisation des transports par autocar (loi «Macron» du 6 août 2015) a pu entraîner de nombreux déséquilibres économiques pour les lignes dites «conventionnées», organisées par les autorités organisatrices de transport (AOT), les régions tout particulièrement.

Si ces autorités peuvent en théorie limiter ou interdire les lignes libéralisées assurant des liaisons de moins de 100km qui porteraient une atteinte substantielle à l'équilibre de leurs services, cela est subordonné à un avis favorable de l'ARAFER, sous le contrôle du Conseil d'Etat (CE). Or, l'ARAFER comme le CE semblent, au regard de leurs premiers avis et arrêts rendus en la matière, retenir une conception particulièrement restrictive des conditions permettant aux collectivités de procéder à de telles

73

Au terme de ces décisions, de quelle protections peuvent bénéficier les services de transport mis en oeuvre par ou pour les AOT ?

I/ Le service conventionné susceptible d'être concurrencé dans l'analyse de l'ARAFER et du CE

II/ Le critère de la substituabilité des services

III/ La méthode d'analyse du risque d'atteinte à l'équilibre économique du service conventionné de l'ARAFER et du CE

IV/ Le caractère substantiel de l'atteinte à l'équilibre économique dans l'analyse de l'ARAFER et du CE

V/ Bilan des premiers avis de l'ARAFER

# URBANISME

- 1 - La ZAC : étape par étape, gérer et maîtriser la procédure (de la création à la réalisation)
- 2 - Les contrats de l'aménagement : focus sur la concession d'aménagement et son nouveau régime
- 3 - Les phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation
- 4- Montage en matière d'aménagement : analyse des outils et procédures existants



printing and  
been the  
the 2000s,  
of type and  
book, it has

## OFFICE

Lorenz spent a long career out of the  
printing and publishing industry. Lorenz  
spent his time in the industry's standard  
decency hall over since the 1980s, when an  
advertising printer took a galaxy of t

## LA ZAC : ÉTAPE PAR ÉTAPE : GÉRER ET MAÎTRISER LA PROCÉDURE (DE LA CRÉATION À LA RÉALISATION)

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA et EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### OBJECTIF

- **Savoir choisir entre la ZAC et les autres modes d'aménagement**
- **Maîtriser la procédure**
- **Identifier le calendrier de la procédure**
- **Maîtriser les liens ZAC / PLU**

### PROGRAMME

I/ Les critères de choix

II/ Définition de l'opération d'aménagement

III/ Articulation de la ZAC avec la concession d'aménagement

IV/ Articulation de la ZAC avec le document d'urbanisme

V/ Conduite de la concertation préalable

VI/ Analyse de la procédure et des documents constitutifs des dossiers de création et réalisation

VII/ Les modalités de financement

TARIFS : SUR DEVIS

# LES CONTRATS DE L'AMÉNAGEMENT : FOCUS SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET SON NOUVEAU RÉGIME

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA et EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

## OBJECTIF

- **Reconnaître une concession aux risques de l'aménageur**
- **Analyse des dispositions obligatoires du contrat**
- **Analyse des caractéristiques essentielles de la concession**
- **Maîtriser la procédure de passation**

## PROGRAMME

I/ Champ d'application de la concession d'aménagement

II/ Liens entre concession d'aménagement et opération d'aménagement

III/ Analyse des différents modes de réalisation des opérations d'aménagement

IV/ Identification du contenu d'une concession

V/ Evolution du contrat : quelles marges de manoeuvre ?

VI/ Fin de la concession

TARIFS : SUR DEVIS



# LES PHASES ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

## PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA et EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

TARIFS : SUR DEVIS

## OBJECTIF

- **Eviter les écueils de la procédure**
- **Optimiser les facultés offertes par les dispositions du code de l'urbanisme**

## PROGRAMME

I/ Comment sécuriser la procédure d'enquête publique ?

II/ Comment modifier un projet à la suite de l'enquête publique sans avoir à relancer une telle procédure ?

77

III/ Les exigences en matière d'enquête parcellaire

IV / La fixation judiciaire des indemnités d'expropriation : comment étayer le montant offert (dépossession foncière et éviction commerciale) ?

V/ La prise de possession, amiable ou forcée

## MONTAGE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT : ANALYSE DES OUTILS ET PROCÉDURES EXISTANTS

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA et EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### OBJECTIF

- **Bénéficier d'un panorama complet des procédures existantes**
- **Arbitrer entre les procédures**
- **Savoir utiliser les outils de financement**
- **Savoir intégrer le projet d'aménagement dans le PLU (procédures d'adaptation, OAP, etc.)**

### PROGRAMME

I/ Identification des différents instruments offerts par le Code de l'urbanisme

II/ Analyse des avantages / inconvénients de chacun des instruments

III/ Utilisation de outils de division foncière

IV/ Savoir adapter le document d'urbanisme

V/ Financer l'opération

TARIFS : SUR DEVIS





# VIE DES ACTEURS PUBLICS

1 - Les nouvelles règles pesant sur les collectivités territoriales en matière de transparence



## OBJECTIF

- Rappeler l'existence de tous les textes instaurant un principe de transparence de l'action publique (en particulier locale) depuis les principaux points de vigilance pour les élus et les collectivités
- Analyser les situations dans lesquelles élus et agents peuvent être en conflit d'intérêts
- Rappeler les sanctions applicables dans de telles situations
- Permettre aux élus d'agir sans risquer de conflit d'intérêts
- Lister les nouvelles obligations des administrations locales en matière de transparence et en préciser le plus concrètement possible la signification
- Identifier un lanceur d'alerte et expliquer le régime de protection dont il bénéficie

## PUBLIC CONCERNÉ

- Élus locaux
- Membres de cabinet
- Membres de la direction générale
- Membres de la direction juridique

TARIFS : SUR DEVIS

## LES NOUVELLES RÈGLES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

### PROGRAMME

Un certain nombre de textes sont intervenus ces dernières années pour tenter de rendre la vie publique plus transparente.

Les obligations déclaratives ont été décuplées, les élus et agents visés sont bien plus nombreux, la notion de conflit d'intérêts a été définie et ce de façon particulièrement large, une haute autorité a été créée pour veiller sur l'application de ces principes (puis une seconde en matière de prévention de la corruption), une charte des élus locaux a été proclamée, les lanceurs d'alerte sont désormais protégés.

La formation permet un retour sur l'ensemble de ces textes et sur la manière de continuer à agir dans un cadre sécurisé.

La formation permettra également de constater que le principe de transparence concerne l'ensemble de l'action publique locale avec les nouvelles règles concernant l'open data ou la transparence financière des collectivités.

Les explications théoriques seront illustrées par des mises en situation pratiques.

# NOUS CONTACTER POUR ORGANISER VOTRE FORMATION

[formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

Sophie & Mélanie nos chargées de Formation sont à votre écoute.

Le standard du cabinet Seban & Associés vous accueille

du lundi au vendredi, de 08h30 à 19h30 au 01. 45. 49. 48. 49

## NOS LOCAUX

Cabinet Seban & Associés

282 boulevard Saint-Germain

75007 Paris

## ACCÈS

12

Arrêt Assemblée nationale

94

83

63

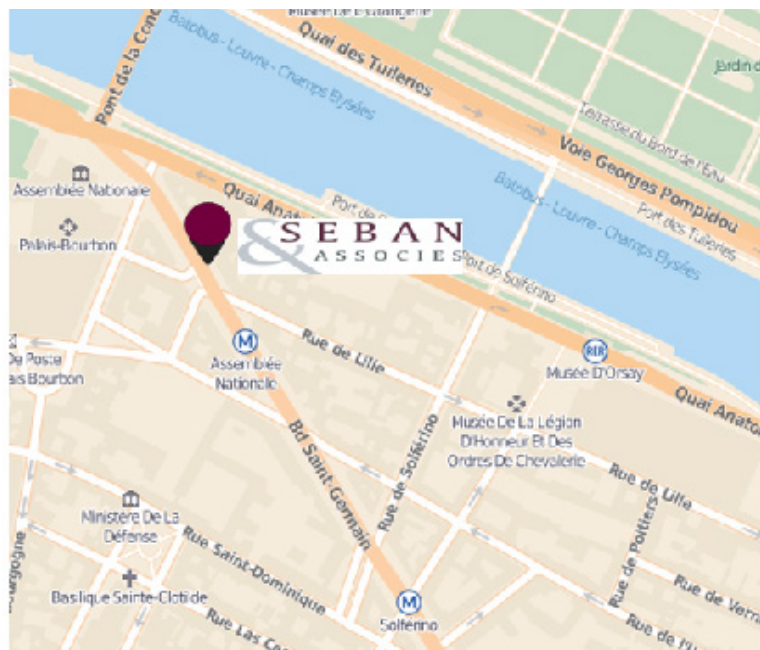
Arrêt Assemblée nationale

RER C

Arrêt AssMusé d'Orsay

## Parking Vinci INVALIDES -

23 rue de Constantine, 75007 Paris











282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Tél : 01 45 49 48 49

Fax : 01 45 49 33 59

**& SEBAN**  
ASSOCIÉS